

Procès-verbal de la 28ème assemblée générale annuelle de la société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises, le samedi 26 juin 1954, à Fontainemelon.

=====

Par une belle journée ensoleillée, les administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises se sont retrouvés aux confins du Val de Ruz, dans la prospère commune de Fontainemelon où l'ébauche est reine.

Le Conseil communal de la localité reçoit tout d'abord ses invités à la Halle de gymnastique où une substantielle collation leur est servie.

A l'issue de cette collation, nous visitons par groupes, sous l'aimable conduite de M. Jeanmonod, président du Conseil communal, et S. Matile, administrateur communal, la maison de commune récemment inaugurée.

Autant par la distribution des locaux, l'agencement simple et pratique du mobilier de l'administration, que l'ameublement des autres salles en même temps luxueux et de bon goût, cette maison de commune peut être considérée comme un modèle du genre qui fait l'admiration de chacun.

Puis la pimpante salle du Conseil général reçoit les membres de la société et il est 11 h.15 quand le président, M. Robert Béguin, déclare ouverte la séance administrative.

43 membres actifs sont présents.

Le président salue M. Pierre-Auguste Leuba, Conseiller d'Etat, qui, pour la seconde fois, honore notre assemblée générale de sa présence. Il salue les membres des autorités communales de Fontainemelon, en particulier M. Jules Jeanmonod, président du Conseil exécutif. Il salue enfin M. Théodore Becker, membre honoraire qui, malgré son âge, a tenu à participer à cette journée.

Le président excuse l'absence de MM. Camille Brandt, membre d'honneur, Paul Rognon, membre honoraire, et René Tschanz, contrôleur des communes.

Nos collègues Gentil et Niederhauser (Fleurier) P. Zaugg (Couvet) R. Jornod (St. Sulpice) P. Gauthier (Cerneux-Péquignot) P. Muriset (Valangin) s'excusent également de ne pouvoir prendre part à l'assemblée générale.

L'ordre du jour établi est adopté sans modification.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, du 20 février 1954, à Neuchâtel, est lu et adopté.

2. Rapports.-

a) de gestion sur l'exercice 1953/1954.- Dans son rapport, le président déclare que le comité s'est réuni 3 fois durant l'exercice écoulé pour liquider les affaires courantes.

L'effectif des membres n'a pas varié durant l'année écoulée; il s'élève à 68 sociétaires dont 2 membres d'honneur et 8 membres honoraires.

Le comité a dû intervenir dans un cas pour sauvegarder les intérêts d'un de nos membres qui risquaient d'être compromis par l'offre aussi discutable qu'irrégulière d'un jeune homme qui voulait remplir la fonction d'administrateur communal après ses heures de travail et au rabais. Fort heureusement, cet incident a pu être liquidé à la satisfaction de notre collègue dont les compétences n'étaient pas discutées.

b) rapport de caisse.- Le rapport du caissier annonce que l'Actif de la société s'élève à Fr. 1.879,70, au 30 avril 1954, accusant une augmentation de Fr. 212,10 portée au fonds du 30e anniversaire.

c) Rapport des vérificateurs de comptes.- Par la voix de M.Benoit Colin, les vérificateurs des comptes reconnaissent la parfaite exactitude de la comptabilité de notre société et proposent d'en donner décharge au caissier.

A l'unanimité, l'assemblée adopte ces 3 rapports.

3. Admission et démission.- M.B.Vogel, employé au bureau communal de Bevaix, demande à être admis au sein de notre société.

A l'unanimité, l'assemblée ratifie cette admission.

4. Fixation du lieu de l'assemblée de 1955.- M.Cathoud annonce que la commune d'Auvernier serait heureuse de nous accueillir l'an prochain.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

M.Cathoud est chargé de transmettre les remerciements de la société au Conseil communal d'Auvernier.

5. Nomination des vérificateurs de comptes.- A l'unanimité, MM.Colin et Cathoud sont confirmés dans leur mandat pour l'exercice 1954/55.

6. Communication au sujet du statut du personnel communal.- Le président déclare qu'il a peu de choses à déclarer au sujet de cette importante question qui occupe le comité depuis 2 ans.

Après l'assemblée générale extraordinaire et la réunion du comité élargi, les projets de statut et d'échelle de traitements ont été mis au net et transmis à la commission des finances du groupement des communes du Littoral. Les travaux de cette commission n'ont pas été aussi rapides que nous le désirions, par suite de la maladie de l'un de ses membres et par les vacances. Selon renseignements donnés ce matin même par le président de cette commission, les 2/3 du projet de statut sont étudiés. La semaine prochaine, le reste du projet sera examiné. C'est donc dans une quinzaine de jours que les projets pourront être mis au point avec les délégués du groupement des communes du Littoral.

Les projets seront ensuite soumis au comité du groupement et d'ici au mois d'août toutes les communes du Littoral seront en possession de nos propositions. Il faut maintenant attendre le résultat de ces démarches préliminaires. Lors de sa prochaine assemblée générale, le groupement des communes du Littoral sera saisi des propositions de la commission des Finances et un débat interviendra au sujet des projets de statut et d'échelle de traitements. Nous pourrions alors nous rendre compte de l'accueil réservé à l'organisation professionnelle proposée par notre société.

7. Fixation de la cotisation.- A l'unanimité, l'assemblée vote les cotisations actuelles, soit:

Actifs Fr. 10.- par année

Membres honoraires en activité Fr. 5.- par année.

8. Divers.- Le président remercie très vivement les autorités communales de Fontainemelon de leur généreuse et amicale réception, puis déclare close la séance administrative; il est 11 h.45.

=====

Le président donne ensuite la parole à M.Samuel Matile, administrateur communal, à Fontainemelon, qui expose le sujet:

Qu'est-ce qu'un administrateur communal?

Après avoir dégagé le sens historique de la cellule communale, fondement de notre état fédératif, M.Matile parle de l'administration communale

qui était assurée, autrefois, par les membres de l'autorité exécutive ce qui n'était pas sans causer des inconvénients dans les grandes agglomérations. Sauf erreur, déclare l'orateur, c'est la commune de Cernier qui, la première dans le canton, créa un poste d'administrateur communal vers l'an 1900. On n'appelait pas encore de cette manière le titulaire du bureau communal, mais il a bien fallu, par la suite, donner un titre à cet employé qui était chargé des fonctions les plus diverses allant du chef de section au préposé à l'office des blés en passant par l'office du chômage, l'office de l'état-civil, l'agence AVS, la police des habitants, etc.

L'administrateur communal est, en quelque sorte, le représentant permanent de l'autorité communale. Tâche difficile, mais attachante pour celui qui peut se mettre au-dessus de l'esprit de fonction et dégager le sens humain de notre belle profession.

M. Matile a trouvé les mots justes pour décrire et préciser la place qu'occupe l'administrateur communal au sein de la collectivité locale. C'est une véritable profession de foi que nous entendons.

L'orateur est chaleureusement applaudi par l'assistance et remercié par le président pour son exposé dont la justesse de vue a trouvé un écho extrêmement favorable auprès de tous ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre.

Tout le monde se rend ensuite à l'Hôtel de l'Union où un excellent déjeuner est servi par le maître queux du lieu, M. Fernand Buèche.

Comme l'année dernière, c'est notre vice-président, M. Clément Girard, qui fonctionne comme major de table.

Avec bonhomie et rondeur, il dirige excellemment la partie oratoire.

C'est M. Robert Béguin, président de la société, qui prend le premier la parole pour remercier d'abord les autorités communales de Fontainemelon de leur réception somptueuse. Il dit le plaisir des membres de la société de se trouver dans cette florissante localité du Val de Ruz. Ce passage à Fontainemelon sera marqué d'une pierre blanche dans les annales de notre société.

M. Pierre-Auguste Leuba, Conseiller d'Etat, apporte ensuite le salut du gouvernement cantonal et souligne les excellentes relations qui existent entre l'Etat et les communes. Il relève en quelle estime le Conseil d'Etat tient les administrateurs communaux dont il a maintes fois l'occasion d'apprécier les services. Il félicite M. Matile de son bel exposé qui a illustré d'éloquente manière le rôle et le rayonnement de l'administrateur communal.

M. Jules Jeannerod, président du Conseil communal de la localité, salue ses hôtes et dit la joie de sa commune de recevoir les administrateurs des communes neuchâteloises. Il souhaite à tous une bonne fin de journée et lève son verre en formant des vœux pour la prospérité de la société.

A l'issue du déjeuner, tout le monde embarque dans un car gracieusement mis à disposition par nos hôtes et départ pour Tête de Ran où la plupart d'entre nous ont l'occasion de faire connaissance avec la télévision en assistant, avec quel enthousiasme d'abord, puis désanchantement au match de la coupe du monde de football qui opposait, en quart de finale, la Suisse à l'Autriche.

Après ces émotions sportives, c'est la descente aux Hauts-Geneveys et Fontainemelon où la dislocation générale a lieu.

Au nom du comité:

le secrétaire,

André

le président,

Robert Béguin